

Syndicat de l'Industrie et de l'Outillage

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Organismes professionnels](#)

Le SIO fait un point sur la LME

Le Syndicat de l'Industrie et de l'Outillage, qui regroupe les principaux acteurs de la profession, s'est récemment réuni à Lyon pour tenir son Assemblée Générale. La réduction des délais de paiement dans le cadre de l'application de la loi dite LME a notamment été abordée lors de cette réunion. On rappellera que le SIO a eu un rôle actif dans l'application de cette loi en signant des accords dérogatoires avec plusieurs fédérations professionnelles de distributeurs et en particulier la Confédération Française de la Quincaillerie (CFQ), la Fédération Française du Bâtiment (FFB) ou encore la Fédération des Syndicats de la Distribution Automobile (FEDA), lesquels ont permis une application progressive de la Loi et ont facilité l'adaptation des distributeurs à cette nouvelle contrainte.

D'une manière générale, les membres du SIO ont constaté que ces accords avaient été appliqués de manière satisfaisante. En contrepartie les distributeurs ont insisté sur la réduction des délais de livraison et l'amélioration des taux de service. Le SIO a par ailleurs observé qu'une Directive Européenne du 16 février 2011 fixant à 60 jours net maximum les délais de paiement contractuels, a fait naître quelques inquiétudes car elle stipule la possibilité de déroger à ce délai par contrat. Le SIO considère en effet qu'il serait préjudiciable à toute la filière que la fluidité financière et logistique induite par les nouvelles règles appliquées progressivement depuis quatre ans soit remise en cause.

Les nouvelles recommandations d'Affichage Environnemental sur les produits fut l'un des autres sujets évoqués au cours cette Assemblée Générale, le SIO ayant fait notamment le point sur les travaux qu'il a entrepris dans ce domaine avec l'appui du CETIM.